



SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2025

Le mercredi 17 septembre 2025, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 10 septembre 2025, se sont réunis à la salle socio-culturelle : « La Canopée » à Naveil, sous la présidence de Claire FOUCHER MAUPETIT, Présidente.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	49	10	6	65	65	0	0

Représentants du Conseil Départemental :

Présent(s) avec voix délibérative :

C. FOUCHER-MAUPETIT
P. MERCIER

Représentants du Conseil Régional :

Présent(s) avec voix délibérative :

K. GLOANNEC-MAURIN

Représentants des EPCI :

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS L. BRILLARD
C. GEROLA (suppléant de D. DHUY excusé)
J. FOUSSARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE K. GLOANNEC-MAURIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE ET HAUT VENDOMOIS P. SOLON

Représentants des Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

AMBLOY	J. TESTEAUX	GOMBERGEAN	S. DEUX	SAINT FIRMIN DES PRES	B. ROUSSELET
AREINES	E. RIOTTEAU	HOUSSAY	P. ROHARD	SAINT GOURGON	JM. CROSNIER
AUTHON	JL. CINTRAT	LANCE	M. FOURNIER	SAINT JEAN FROIDMENTEL	C. GOURDEL
AZE	M. BOULAY	LE PLESSIS DORIN	C. GERNOT	SAINT MARTIN DES BOIS	A. SAUTEREAU
BAILLOU	S GAUTIER	LES HAYES	JP. PROVENDIER	SAINT QUEN	V. CHAMPDAVOINE
BEAUCHENE	V. TOMPA	LES ROCHES L'EVEQUE	B. BAILLY	SAINT RIMAY	Y. ROLLAND
CELLE	JC. GERBAUD	LE TEMPLE	JM. PAPOT	SARGE SUR BRAYE	M. ROUSSEAU
CHOUE	F. GAULLIER	LISLE	M. GOUET	SOUGE	B. BONHOMME
COUETRON AU PERCHE	A. DE PONTBRIAND	MARCILLY EN BEAUCE	F. DELERUE	VILLAVARD	A. HOUDEBERT
COULOMMIERS LA TOUR	A. SOUVERAIN	MAZANGE	P. BRIONNE	VILLEPORCHER	P. BOUCHET
CRUCHERAY	B. BARBIER	MOREE	A BOURGEOIS	VILLEROMAIN	N. DAMIER
DANZE	F. BRAULT	NAVEIL	M. ROYER MARTY	VILLIERSFAUX	S. NORGUET
FONTAINE LES COTEAUX	JL. HUARD	SAINT AMAND LONGPRE	JM. CHALON	VILLIERS SUR LOIR	A. PIGOREAU
FRETEVAL	J. DURAND	SAINT ARNOULT	S. HENRY		

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

BOURSAY	E. AMBROSI	LA VILLE AUX CLERCS	B. DUPRE	OUZOUER LE DOYEN	P. MARECHAL
BREVAINVILLE	D. BRUNET	MONDOUBLEAU	F. MAZEAUD	TROO	D CALEGARI-JEHL
EPUISAY	D. BRIANT	MONTROUVEAU	C. MONIER	VILLECHAUVÉ	S. GUERIN
FAYE	A. GARNIER				

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

LA CHAP VICOMTESSE Y. BELOEIL à A. BOURGEOIS (Morée)
LE PLESSIS DORIN C. GERNOT à F. GAULLIER (Choue)
MONTOTRE A. TAFIET à A. SOUVERAIN (Coulommiers la Tour)

M. GIBOTTEAU VP du CD à C. FOUCHER-MAUPETIT VP du DC
SELOMMES P. BELLANGER à E. RIOTTEAU (Areines)
VALLEE DE RONSARD P. COCHONNEAU à P. MERCIER (VALLEE DE RONSARD)

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :
21 OCT. 2025

Représentant(s) suppléant(s) des communes présent(s) ou en distanciel sans voix délibérative :

CHOUE	C. LETURQUE	NAVEIL	MT. BONIN
FRETEVAL	P. LERICHE	SAINT JEAN FROIDMENTEL	C. BASTIEN
		Territoires Vendômois	N. HASLE

Autres) présent(s) invité(s) sans voix délibérative :

P. TRASSARD, Maire de Fréteval
A. DEREVIER, Conseiller municipal Morée et délégué VALDEM
JP. ROBINET, Maire de Boursay

OBJET : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES POUR LES PROJETS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE VERTE.

EXPOSE

La Présidente informe le Comité syndical que les services du Pays sont régulièrement interrogés par les communes sur la possibilité d'installation de panneaux photovoltaïques pour une production d'électricité en autoconsommation ou revente.

Le Pays Vendômois dispose de compétences en matière d'énergie (rénovation thermique, économies d'énergie, production de chaleur renouvelable bois et géothermie) et peut étendre son ingénierie de service gratuit aux collectivités dans le domaine de la production d'électricité.

Les techniciens du Pays se sont rapprochés de l'Agence Régionale Energie Climat (AREC) qui dispose d'une équipe de deux personnes chargée d'accompagner les projets de production d'énergies vertes en Région Centre ; le fait de disposer d'un relais local en Vendômois pour le repérage de projets et réaliser une première note d'opportunité, tout en oeuvrant de concert avec la SEM et d'autres structures telles que Energie Partagée ou Energie Vendômoise, permettrait de répondre efficacement aux demandes des collectivités et d'accélérer la production photovoltaïque.

Concrètement, 0,5 ETP du poste de Jérôme DESOEUVRE serait consacré à cette action, sans impacter les services rendus actuellement, pour 2 missions complémentaires :

➤ Sensibilisation :

- Sensibiliser et mobiliser les collectivités aux enjeux énergétiques et aux solutions qu'offre le photovoltaïque notamment sur les économies de charge, l'autonomie énergétique et l'empreinte carbone. Informer sur les différents modèles économiques que ces projets peuvent adopter. Cette action pourra être menée en particulier avec le Générateur de l'AREC.
- Accompagner les collectivités dans l'écosystème du PV. Il existe un certain nombre d'intervenants, d'acteurs et de structures publiques qui sont en mesure de prendre part à un projet. En amont, sur le conseil (Générateurs PV de l'AREC) , sur les études (SPL régionale), sur les prêts (Banque des territoires), sur les aides financières (Région, FEDER), comme tiers investisseurs (EnerCVL....), sur les participations citoyennes (Energie partagée , Energie Vendômoise....).

➤ Opérationnel :

- - Réaliser un inventaire/recensement des sites communaux et une première approche de leurs potentiels PV : toiture des bâtiments publics, parking et places publiques.....Le but étant, si la commune veut s'engager dans un projet PV, de connaître rapidement le ou les sites à retenir et les démarches à suivre.

- Proposer du conseil sur des projets identifiés, à l'initiative de la commune ou après sollicitation d'un installateur. Conseil sur les aspects technique (orientation, structure, productible), sur le modèle économique (vente totale, vente partielle, autoconsommation individuelle ou collective, stockage) et sur les démarches administratives (déclaration raccordement).

L'expérimentation de ce service pourrait se tenir jusqu'à 3 ans avec un soutien financier des fonds Leader au titre de la fiche « Energies et climat ».

La Présidente propose que le Pays Vendômois se dote de ce nouveau service pour répondre aux sollicitations des collectivités du Syndicat, en lien avec les opérateurs régionaux ou départementaux.

Coûts prévisionnels

Postes de dépenses		Postes de recette		taux
RH (dont charges, déplacements ...)		Leader	60 000 €	70%
2026	32 000 €	Pays Vendômois	26 000 €	30%
2027	32 000 €			
2028 (1er janv - 30 juin)	16 000 €			
Logiciels et matériels	4 000 €			
Formation	2 000 €			
Total	86 000 €	Total	86 000 €	100%

PROPOSITION

Madame la Présidente demande au Comité syndical de donner un avis sur cette proposition, puis de l'autoriser, si le projet est approuvé, à déposer et à signer la demande de subvention auprès du programme Leader.

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le lancement d'une expérimentation pour 30 mois d'un service de conseil porté par le Pays Vendômois, auprès des communes membres du Syndicat mixte et de leurs groupements, en matière de production d'énergie verte électrique, notamment photovoltaïque.
- **Approuve** le budget prévisionnel présenté ci-dessus.
- **Charge** Madame la Présidente de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la programmation Leader du Pays Vendômois.
- **Autorise** Madame la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet et à l'exécution de la présente délibération.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises, d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans cedex 1. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,



Claire FOUCHER-MAUPETIT

Adressé au contrôle de légalité, le :

Publié le : 16 octobre 2025

La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,